



Plan d'action autochtone

2019-2024





Plan d'action autochtone

2019-2024

Le plan qui suit présente les effets, les responsabilités, les échéanciers et les détails concernant chacun des quatre cerceaux. Il décrit la façon dont les mesures de suivi de chaque cerceau peuvent être mises en œuvre, en précisant par qui et dans quel délai, avec un énoncé provisoire des incidences sur les ressources, ainsi qu'un énoncé sur l'unité qui sera responsable de la mise en œuvre. Au total, la mise en œuvre du Plan d'action se déroulera sur une période de trois à cinq ans, et des rapports annuels seront produits afin d'évaluer les progrès et de déterminer les mesures de suivi appropriées.

Crédits photos : Les photos utilisées dans ce document sont une gracieuseté de Pinock Smith, Algonquin Independent Arts & Craft Professional, et ont été prises par la photographe Carole Melacon.

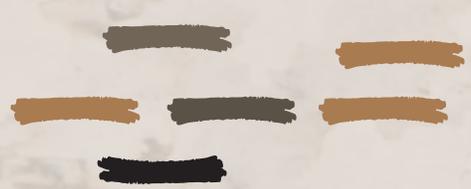


Contexte

Un **wigwam** [wigwam] est la demeure traditionnelle du peuple anishinaabe, les premiers habitants de la région d'Ottawa. L'armature du wigwam est constituée de perches cintrées, nouées ensemble pour former une structure en dôme. Cette armature comporte des éléments à la fois verticaux et horizontaux sous forme de perches structurelles et de cerceaux de stabilisation. Chez les Anishinaabeg, on enseigne qu'une communauté saine est comparable à un wigwam. Les perches verticales représentent les membres de la communauté, qui conservent leur autonomie à la base tout en acquérant une stabilité grâce à leur union au sommet. Les valeurs et les objectifs du groupe sont représentés par les perches formant un cerceau autour de la communauté et soutenant la structure. Le Plan d'action autochtone de l'Université d'Ottawa est articulé autour de cet enseignement. Les objectifs et les valeurs énoncés dans le présent document serviront de fondement à la communauté. Pour que la structure soit solide et fonctionnelle, chaque perche verticale doit soutenir sa propre part du poids, tandis que les cerceaux de l'armature doivent lui conférer à la fois la résistance et la stabilité nécessaires.

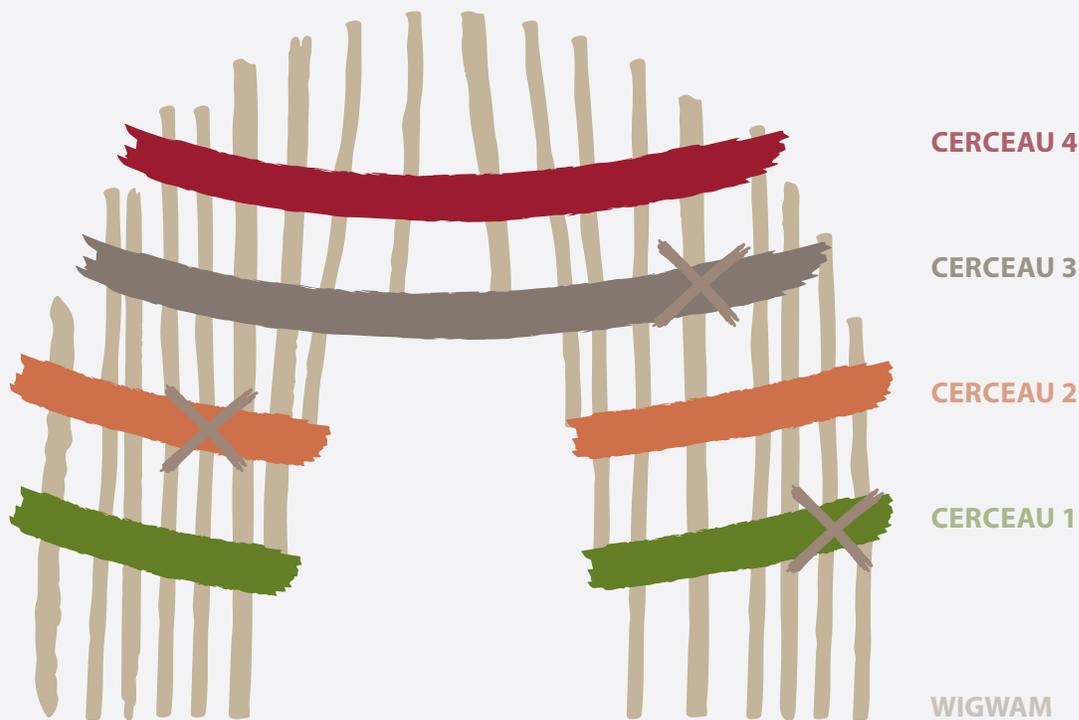
L'Université d'Ottawa s'engage dans le processus d'autochtonisation en s'inspirant des visions autochtones du monde et en œuvrant avec elles. Pour ce faire, nous créerons une communauté soudée où toutes les facultés et tous les secteurs de services coopéreront en vue de l'adoption des visions autochtones du monde dans leurs activités, tout en maintenant une communication ouverte et un soutien mutuel. Le Plan d'action autochtone touche à tous les secteurs de l'Université, notamment les facultés, les départements, les services aux étudiants, le personnel et les organisations étudiantes, ainsi que la haute direction. En collaborant de cette manière, le savoir et les traditions autochtones peuvent être intégrés et transmis de manière appropriée au sein de l'Université, car l'interconnexion est une pierre angulaire d'une vision autochtone du monde. Le processus de mise en œuvre enrichira tous les secteurs de notre université, soulignera la diversité et la profondeur du savoir autochtone et fera valoir ses méthodes, ses traditions théoriques et ses pédagogies.

Une communication efficace avec les intervenants universitaires internes et externes est essentielle à la réussite du plan d'action. La première étape consistait à créer cette armature, un exercice piloté par les Affaires autochtones et le Comité permanent des affaires autochtones en consultation avec le Conseil d'éducation autochtone, les communautés autochtones locales et les associations étudiantes autochtones.



Armature du plan d'action





Les quatre cerceaux horizontaux qui soutiennent le cadre reflètent les quatre principaux domaines thématiques :

CERCEAU 1

Établissement : amélioration des politiques, des procédures, des services et de l'établissement

CERCEAU 2

Facultés, départements et programmes : élaboration d'un programme d'études autochtones et développement de la recherche autochtone

CERCEAU 3

Espace physique : apport esthétique, inclusion, amélioration

CERCEAU 4

Communauté autochtone : participation interne et externe

Le premier cerceau comprend des mesures visant à apporter des changements structurels à la dotation en personnel, aux pratiques administratives et à la gouvernance de l'Université.

Ce cerceau apporte un changement intellectuel systémique au milieu universitaire, afin d'attirer et de retenir les chercheurs et les étudiants autochtones tout en favorisant l'autochtonisation à l'échelle du campus par l'excellence en recherche et en enseignement dans de nombreux domaines.

Le troisième cerceau regroupe un ensemble de mesures destinées à apporter des changements esthétiques et symboliques à l'espace que nous occupons ensemble sur notre campus.

Notre dernier cerceau favorise et facilite l'inclusion des gardiens du savoir autochtone et des aînés, des communautés et des organisations dans les expériences vécues au quotidien par les étudiants, les professeurs et le personnel.



CERCEAU 1

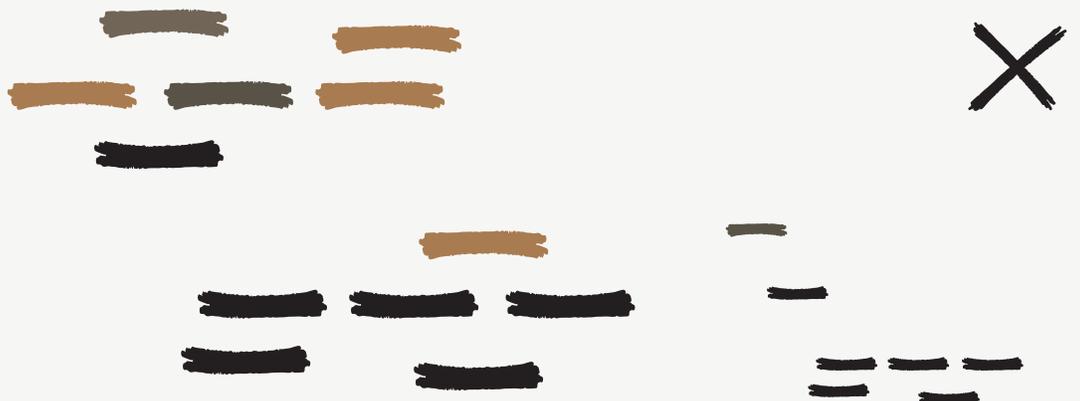
Établissement :
amélioration des politiques,
des procédures, des services
et de l'établissement



CERCEAU 1 – Établissement : amélioration des politiques, des procédures, des services et de l'établissement

1.1 Assurer et maintenir une représentation d'au moins deux membres autochtones au Bureau des gouverneurs et au Sénat

- Pourquoi?** Faire porter les voix et points de vue de la communauté algonquine locale et de l'ensemble de la communauté autochtone aux échelons supérieurs de la gouvernance universitaire et de la gestion institutionnelle. Ces membres qui siègent au Bureau des gouverneurs et au Sénat pourront transmettre à leur communauté l'information accessible au public.
- Quand?** Moyen terme
- Comment?** Nécessite des résolutions de ces organismes pour modifier les règlements administratifs au besoin. Dans le cadre du processus d'intégration, les membres actuels du Bureau des gouverneurs et du Sénat devront suivre le cours d'introduction aux compétences sur les Premières nations, les Métis et les Inuits (voir cerceau 1, no 5) afin de se familiariser avec la réalité et l'expérience contextuelles des peuples autochtones.
- Coût?** Aucun, à l'exception d'un investissement de capital sur le plan politique
- Qui?** Recteur/provost/secrétaire générale



1.2 Élaborer une politique de recrutement et d'embauche de professeurs autochtones pour les postes menant à la permanence et les postes à temps partiel

Pourquoi? D'autres universités de U15 s'engagent fermement sur ce point; pour continuer à rivaliser avec les autres grandes universités de recherche, l'Université d'Ottawa doit établir une stratégie de recrutement concurrentielle et complète pour l'embauche des professeurs autochtones. Cette stratégie est directement liée au financement national de la recherche, puisque les trois conseils s'intéressent de plus en plus à la recherche axée sur les Autochtones, dirigée par des universitaires autochtones en partenariat avec les communautés autochtones. Pour que l'Université ait accès à ces types de fonds de recherche, elle doit accroître son nombre de chercheurs autochtones. Une telle stratégie fera en sorte que l'Université continuera de figurer parmi les chefs de file en recherche.

Quand? Court terme

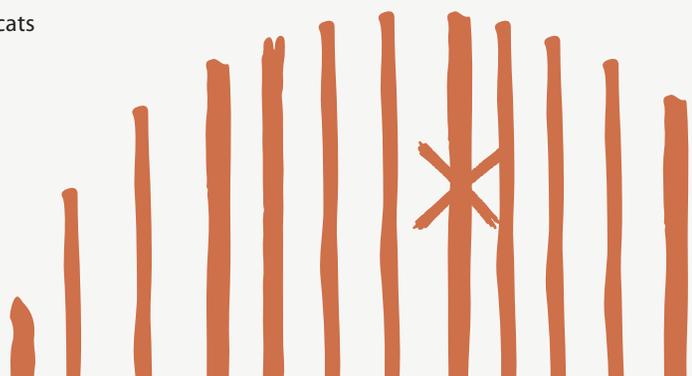
Comment? Choisir des tactiques pour nous procurer un avantage concurrentiel, par exemple :

- Déterminer et offrir des postes menant à la permanence aux Autochtones de la région (Québec et Ontario) actuellement inscrits à des programmes de doctorat et trouver des moyens de les aider à terminer leur programme avant leur embauche à ces postes permanents.
- Embaucher des chercheurs autochtones, sans toutefois qu'ils assument leurs responsabilités en tant que membres du corps professoral avant la deuxième année. Plutôt, leur accorder un financement provisoire la première année qui leur permettra de terminer leur thèse et de commencer à publier. La nomination en tant que membre du corps professoral est conditionnelle à l'achèvement de la thèse.
- L'Université, par l'entremise de la faculté ou du département qui les embauche, doit leur fournir un mentorat ou de l'aide pour leur permettre de terminer leurs études.
- Créer plus de bourses d'études pour les étudiants autochtones des cycles supérieurs en raison du manque de financement au sein des communautés pour soutenir les étudiants membres des Premières nations, Inuits et Métis dans leurs programmes universitaires.

Coût? Les départements et les facultés doivent affecter des ressources à l'embauche d'un éventail de chercheurs autochtones, pour des postes menant à la permanence et à temps partiel, dans l'intérêt d'une plus grande équité et diversité. De plus, ce processus sera conforme à la politique d'embauche à l'égard des Autochtones au-delà de l'auto-identification (à l'état d'ébauche) :

- Embaucher des chercheurs autochtones, qu'ils fassent ou non de la recherche à caractère autochtone, afin d'avoir un effectif complet et riche de professeurs issus de peuples autochtones;
- S'engager à recruter à tous les échelons : professeur adjoint, professeur agrégé et professeur titulaire;
- Créer un contingent de professeurs aspirant à la permanence exige des attributions centralisées de financement particulier pour l'embauche de groupes;
- S'engager à embaucher des chargés de cours à temps partiel titulaires d'un doctorat dans la discipline requise ou d'une maîtrise s'ils ont l'expérience professionnelle ou les compétences professionnelles appropriées et possèdent un savoir autochtone.

Qui? Recteur/provost/doyens et doyennes/directeurs/syndicats



CERCEAU 1 – Établissement : amélioration des politiques, des procédures, des services et de l'établissement

1.3 Élaborer un plan de recrutement de personnel autochtone pour que celui-ci soit représenté dans l'ensemble de l'effectif de l'Université

Pourquoi? Il n'y a pas suffisamment de membres du personnel autochtones.

Quand? Moyen terme

Comment? Les facultés doivent prioriser la création d'un poste de coordonnateur autochtone; les Ressources humaines doivent accorder la priorité à l'embauche de personnel autochtone. Un cadre approprié favorisant un soutien linguistique doit être fourni (voir ci-dessous).

Coût? Les coordonnateurs autochtones qui collaboreront avec les Affaires autochtones seront en mesure de partager efficacement leurs ressources afin d'optimiser l'allocation globale du Financement de l'éducation postsecondaire pour les apprenants autochtones (FEPA) sur le campus et de présenter des demandes de financement pour des événements spéciaux auprès d'organismes externes. Toutefois, chaque faculté assumera le coût salarial de ces postes. De plus, chaque faculté aura son propre budget que gèrera le coordonnateur; or, il sera nécessaire de faire circuler la nature des dépenses et la façon dont elles sont encourues afin que les facultés, le Centre de ressources autochtones et le bureau de la directrice ne travaillent pas à des objectifs contradictoires.

Les facultés disposent déjà de budgets consacrés à la dotation en personnel, et l'embauche d'Autochtones à tous les échelons de l'effectif de l'Université n'aura aucune incidence sur ce processus, bien que les postes eux-mêmes puissent nécessiter une réaffectation.

Les Autochtones parlent généralement l'anglais ou le français (pas les deux) et, s'ils parlent une deuxième langue, ils sont plus susceptibles de parler leur propre langue maternelle. Par conséquent, l'Université devra prendre en compte cette barrière linguistique dans la stratégie de recrutement des Ressources humaines et établir des stratégies et des moyens pour aider le personnel autochtone à maîtriser le français et l'anglais, tout en recevant un soutien et un encouragement pour apprendre leur propre langue (si ce n'est pas déjà fait) afin de favoriser la protection des langues autochtones, conformément aux recommandations en matière de réconciliation.

Qui? Recteur/vice-recteur aux ressources/provost/doyens et doyennes/directeurs administratifs/vice-recteur associé aux ressources humaines

1.4 Satisfaire aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et respecter notre engagement envers le protocole d'entente signé avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation en 2017

Pourquoi? Le 22 mars 2017, l'Université d'Ottawa a signé un protocole d'entente avec l'Université du Manitoba aux termes duquel elle a accepté de contribuer de façon importante aux objectifs du Centre national pour la vérité et la réconciliation. Si plusieurs facultés, dont celles de droit, d'éducation et de médecine, ont commencé à mettre en œuvre des réponses officielles aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (consulter le document en annexe), l'Université n'a pas encore précisé sa réponse institutionnelle ni déterminé comment elle remplira ses obligations relativement au protocole d'entente.

Nous lancerons une enquête exhaustive et examinerons ce que d'autres facultés ont accompli pour appuyer les appels à l'action, afin de déterminer le meilleur plan pour aller de l'avant et y répondre à l'échelle de l'Université. Nous examinerons également le protocole d'entente pour déterminer comment respecter nos engagements.

Quand? Lancement à court terme, achèvement à moyen terme

Comment? Ce processus se déroulera en plusieurs étapes et sur plusieurs années, de 2019 à 2024 :

1. Tenir une séance de discussion animée par le recteur sur la Commission de vérité et réconciliation et le protocole d'entente afin de souligner et d'encourager la participation à l'échelle de l'Université.
2. Établir simultanément un processus (nomination d'un comité, etc.) par lequel nous déciderons des appels à l'action que l'Université doit satisfaire ou est le plus à même de satisfaire dans le contexte de sa mission, de ses capacités et de ses besoins institutionnels. Lancer une enquête sur les moyens que chaque faculté, département ou unité a mis en œuvre ou emploie déjà en matière de programmes et de soutien, afin de déterminer quelles mesures doivent être prises.
3. Tous les membres de la haute direction, notamment les vice-recteurs, vice-recteurs associés, doyens, vice-doyens et directeurs de services, de départements ou d'instituts, doivent faire modifier leur description de poste pour y ajouter la responsabilité de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
4. Une fois le processus créé et une évaluation entreprise, élaborer la réponse institutionnelle aux appels à l'action les plus pertinents dans le contexte de l'Université d'Ottawa.
5. D'ici à 2024, l'Université doit exiger des mises à jour annuelles de la part de l'ensemble des facultés, des départements et des unités sur leurs progrès en vue de répondre aux appels à l'action. Ces rapports seront des documents publics, disponibles sur le Portail autochtone.

CERCEAU 1 – Établissement : amélioration des politiques, des procédures, des services et de l'établissement**Coût?**

Les facultés doivent s'engager à déterminer comment les appels à l'action sont intégrés à leurs programmes d'études, puis engager les ressources compétentes pour mettre sur pied de nouveaux cours ou s'assurer qu'elles disposent du personnel nécessaire pour assurer la prestation des cours déjà offerts. Dans certains cas, il sera nécessaire d'embaucher des chargés de cours autochtones.

L'Université s'engagera à veiller au respect des engagements énoncés dans le protocole d'entente. En tant que partenaire, nous avons convenu d'un certain nombre de mesures, notamment de veiller à ce que les archives du Centre soient plus accessibles et plus utilisées, d'enrichir les fonds d'archives du Centre et d'appuyer une vaste gamme d'activités de sensibilisation du public, de recherche et de réconciliation. En tant qu'établissement fondé par la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, un ordre religieux catholique masculin, l'Université d'Ottawa a un lien historique direct avec les pensionnats eux-mêmes. En raison de sa relation continue avec l'Université Saint-Paul et, par conséquent, avec les Archives Deschâtelets des Oblats et ses propres archives institutionnelles, l'Université doit charger ses archivistes et bibliothécaires de collaborer avec l'Université Saint-Paul et de se pencher sur les archives des Oblats pour brosser un historique institutionnel qui témoigne de son lien avec la création et le fonctionnement des pensionnats indiens.

Qui?

Recteur/provost/secrétaire générale



1.5 Mettre sur pied des cours de compétence culturelle autochtone pour les nouveaux membres du corps professoral, du personnel, du Bureau des gouverneurs et du Sénat

Pourquoi? Tous les membres du corps professoral et du personnel devront suivre un atelier de base sur les Premières nations, les Métis et les Inuits (PNMI) ainsi que des modules portant sur différentes compétences liés à leur secteur d'emploi particulier. Par exemple, les Ressources financières doivent comprendre les diverses façons dont les études postsecondaires des étudiants autochtones sont financées. Par ailleurs, tout le personnel doit connaître les distinctions juridiques et socioculturelles entre les peuples des PNMI, connaître les traités, les certificats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Loi sur les Indiens et les autres lois et politiques coloniales qui continuent d'avoir une incidence sur tous les Canadiens afin de mieux comprendre le contexte dans lequel vivent les membres de la population étudiante, du corps professoral du personnel autochtones de l'Université.

Quand? Moyen terme

Comment? Les cours de base sur la compétence culturelle et les modules connexes seront d'abord offerts aux employés actuels par l'équipe des Affaires autochtones ou par le corps professoral et le personnel compétents dans le cadre de séances en classe. Ils seront ensuite convertis en cours de formation mixte avec un volet en ligne et un volet en classe, ce qui permettra aux employés qui seront embauchés par l'Université de les suivre lors de leur période d'intégration. Cette pratique se fait déjà avec l'atelier « L'Université en bref », de sorte que nous disposons déjà d'un cadre pour de telles approches d'intégration.

Il est particulièrement important pour l'Université de créer un réseau (en français et en anglais) de compétences en ce qui a trait aux réalités et aux enjeux autochtones. Cela signifie former des doyens qui formeront à leur tour des doyens, des professeurs qui formeront des professeurs, des directeurs de département qui formeront des directeurs de département, des dirigeants clés dans les secteurs des services qui formeront d'autres dirigeants clés dans ces secteurs. Des modules en ligne permettent d'acquérir des connaissances générales sur le contenu, mais ils doivent être suivis d'ateliers de planification de mesures dirigés par des experts du domaine des apprenants afin de faire le pont entre les deux réalités de l'autochtonisation ainsi que le poste particulier, la discipline et le secteur de service.

Coût? Un engagement budgétaire central permettant de mettre sur pied le cours de compétence de base et des modules propres à chaque secteur d'emploi.

- Les membres PNMI du corps professoral pourraient se voir accorder un allègement de cours pour commencer à mettre sur pied le cours de compétence de base en consultation avec les équipes des Affaires autochtones et du Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) afin de développer les modules destinés à une interface en ligne.
- Le SAEA embauchera au besoin un spécialiste du contenu (sur une base contractuelle ou modulaire) afin de travailler avec l'équipe des Affaires autochtones sur les modules propres aux facultés, aux départements et aux unités.

Le SAEA a les ressources nécessaires pour gérer une grande partie de ce travail et chaque faculté pourrait être appelée à contribuer à l'élaboration de ses propres modules par des contributions financières ou autres.

Qui? Vice-provost aux affaires académiques



CERCEAU 1 – Établissement : amélioration des politiques, des procédures, des services et de l'établissement

1.6 Embaucher un spécialiste de l'autochtonisation des programmes au sein du SAEA

Pourquoi? Un poste de spécialiste de l'autochtonisation des programmes sera créé au SAEA afin d'aider les facultés, les départements et les professeurs à élaborer du contenu, des cours et un programme qui reflètent l'autochtonisation, la décolonisation et l'habilitation. Ce spécialiste aidera les professeurs (à temps plein et à temps partiel) intéressés à revoir leurs cours et leurs programmes ainsi qu'à élaborer de nouveaux cours afin d'inclure un contenu autochtone approprié et adapté à leur spécialisation disciplinaire. Le spécialiste s'emploiera également à présenter les méthodologies de recherche autochtones aux facultés, aux départements et aux professeurs. Ce poste fait partie intégrante de l'autochtonisation des programmes d'études et de la création d'offres de cours supplémentaires pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans ce domaine d'apprentissage. En outre, alors que les réalités du financement des trois conseils changent dans le sillage de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le corps professoral se doit de comprendre que l'autochtonisation appuie les efforts de recherche, et que la production de recherche est essentielle à la transformation des programmes.

De plus, le spécialiste participera à la mise sur pied du cours de base sur la compétence culturelle et à l'intégration des nouveaux membres du corps professoral, du personnel, du Bureau des gouverneurs et du Sénat; cette personne sera la mieux placée pour constituer le réseau d'experts nécessaires pour le point 1.5 du premier cerceau.

Quand? Court terme

Comment? Nécessite la création d'un poste de spécialiste ayant une connaissance et une expérience approfondies des traditions, des ontologies, des pédagogies, des épistémologies, des méthodologies et des savoirs autochtones ainsi qu'une expérience en milieu universitaire.

La SAEA organisera une série de séminaires et d'événements où des spécialistes d'autres universités seront invités à discuter avec le corps professoral et le personnel de l'Université d'Ottawa de leurs propres pratiques exemplaires dans le cadre de ce travail.

Coût? Une échelle salariale et un poste devront être créés au sein du SAEA.

Qui? Provost/vice-provost aux affaires académiques



1.7 Consacrer des fonds pour soutenir un ou plusieurs conseillers autochtones au sein du Mashkawazìwogamig : le Centre de ressources autochtones

Pourquoi? L'une des exigences du programme de Financement de l'éducation postsecondaire pour les apprenants autochtones (FEPAA) offert par la province de l'Ontario est de créer et de financer un poste de conseiller autochtone. Le soutien à la santé et au bien-être des étudiants autochtones contribuera à leur réussite et appuiera les stratégies de persévérance scolaire.

Quand? Court terme

Comment? Ce poste exige un diplôme en counselling ou en travail social et, idéalement, d'être un gardien des savoirs traditionnels (bien que ce ne soit pas une exigence).

Coût? Ce poste est une condition du financement continu du FEPAA, mais il est préférable qu'il soit financé par le budget de l'Université (les fonds du FEPAA pourraient donc être consacrés au soutien des activités des étudiants et à la sensibilisation).

Qui? Provost (recommandation budgétaire)

1.8 Créer une communauté d'apprentissage au Service du logement pour les apprenants autochtones

Pourquoi? Une communauté d'apprentissage au Service du logement du campus est un espace réservé dans l'une des résidences de l'Université où les résidents sont regroupés selon leurs intérêts dans un domaine particulier. Axée sur cet intérêt, la programmation dans cet espace donne la chance aux étudiants de réseauter et d'apprendre hors des salles de classe.

L'Université établira une communauté d'apprentissage pour les étudiants autochtones dans l'un des immeubles de résidence. Cet espace permettra aux étudiants de s'adonner à des pratiques spirituelles traditionnelles (comme la purification ou l'allumage du qulliq) sans nécessiter une permission du Service des incendies de la Ville d'Ottawa et du Service de la protection de l'Université.

Le Service du logement collaborera avec le personnel du Mashkawazìwogamig pour veiller à ce que des activités et des principes appropriés soient établis pour cette communauté d'apprentissage.

CERCEAU 1 – Établissement : amélioration des politiques, des procédures, des services et de l'établissement

- Quand?** Long terme
- Comment?** Collaborer avec le Service du logement pour déterminer à quel(s) étage(s) de quel(s) immeuble(s) de résidence les cérémonies traditionnelles seront approuvées au préalable.
- Coût?** Aucun coût supplémentaire puisque les étudiants paient déjà le coût des communautés d'apprentissage à même leur loyer dans les résidences étudiantes. Toutefois, des frais administratifs supplémentaires pourraient être engagés au cours de la phase de démarrage de la communauté d'apprentissage.
- Qui?** Provost/vice-recteur associé à la vie étudiante

1.9 Établir un fonds d'urgence pour les voyages

- Pourquoi?** Fournir un soutien financier à tout étudiant autochtone dans le besoin pour qu'il puisse rentrer chez lui à la suite d'événements imprévus ou inattendus tels qu'un décès dans la famille.
- Quand?** Court et moyen terme à la suite de l'évaluation des besoins
- Comment?** Collaborer avec le Service de l'aide financière et des bourses afin de déterminer combien de bourses destinées aux apprenants autochtones n'ont pas fait l'objet d'une demande, puis mettre en œuvre un plan pour réaffecter les fonds non dépensés à la création d'un fonds de voyage d'urgence pour les étudiants qui doivent rentrer chez eux de façon imprévue pendant l'année scolaire.
- Coût?** Les fonds existent déjà; il s'agit donc d'une question de réaffectation et non de création.
- Qui?** Provost/vice-recteur associé à la vie étudiante/directrice des Affaires autochtones



CERCEAU 2

**Facultés, départements et
programmes :**
développement des
programmes d'études et de
la recherche autochtone



2.1 Explorer et inclure des approches méthodologiques et des savoirs épistémologiques et ontologiques autochtones traditionnels et contemporains appropriés dans les programmes d'études de chaque faculté

Pourquoi? Même s'il est peu probable que toutes les facultés puissent embaucher des professeurs autochtones, cela ne saurait constituer un obstacle à l'inclusion d'approches méthodologiques et de savoirs épistémologiques et ontologiques autochtones dans leurs programmes. Par conséquent, l'Université invite tous les responsables de programmes d'enseignement du campus à envisager l'introduction de principes autochtones propres à leur discipline, car ils ont le potentiel de soutenir efficacement l'apprentissage des étudiants tout en favorisant l'innovation par de nouvelles formes de production du savoir. Par exemple, la Faculté de génie pourrait collaborer avec les détenteurs du savoir autochtone pour élaborer un programme d'études sur les principes de la construction de canots et de kayaks ou sur les questions de conservation, de gestion et de protection de l'eau en travaillant avec les détenteurs du savoir qui transmettent les enseignements sur l'eau. L'expertise du Département de géographie, environnement et géomatique en matière de changements climatiques pourrait être renforcée par l'initiation aux connaissances traditionnelles sur l'hydrologie, les changements dans la végétation et les comportements chez les animaux.

Les programmes d'études appuiera la pratique générative. De plus, un soutien devrait être fourni aux professeurs, aux départements et aux facultés qui s'intéressent à la revitalisation et à la transformation des programmes d'études dans ce sens.

Cette double stratégie permettra de mobiliser plus efficacement les étudiants autochtones et d'accroître les inscriptions à l'Université d'Ottawa.

Quand? Court terme

Comment? Veiller à ce qu'il y ait du personnel de soutien approprié dans divers secteurs du campus – comme l'agent d'engagement communautaire autochtone au Centre de ressources autochtones Mashkawaziwogamig (poste déjà comblé) – qui peut contribuer à créer les liens communautaires dont les professeurs ont besoin pour mener de nouveaux programmes de recherche.

Un soutien supplémentaire est nécessaire en la personne d'un spécialiste en autochtonisation des programmes au sein du SAEA en vue d'aider les membres du corps professoral.

Pour ce faire, il faut en outre créer un endroit au sein de l'Université où il y a une masse critique de chercheurs autochtones pouvant faire appel aux traditions intellectuelles autochtones pour repenser les disciplines, les approches et les domaines existants sur le campus (voir les points 2.2 et 2.3 du deuxième cerceau). Les programmes et les facultés n'ont pas tous la possibilité de développer cette capacité par leurs propres moyens.

Chaque faculté doit également se fixer des buts et des objectifs précis pour y parvenir, notamment :

- S'engager à libérer un ou plusieurs de ses professeurs afin qu'ils soient formés comme chefs de file universitaire en matière d'autochtonisation.
- Établir un comité sur l'autochtonisation universitaire qui collaborera avec les Affaires autochtones et les chefs de file universitaire en matière d'autochtonisation.
- Coordonner la formation sous l'égide des Affaires autochtones et de l'Institut de recherche et d'études autochtones restructuré.

CERCEAU 2 – Facultés, départements et programmes : développement des programmes d'études et de la recherche autochtone

Coût? Embauche d'au moins un spécialiste de l'autochtonisation des programmes au sein du SAEA (l'objectif étant d'en engager d'autres au besoin).

Possibilité de créer de nouveaux codes de cours au fur et à mesure que le programme d'études est refondu selon les orientations et les résultats de la recherche.

Qui? Provost/doyens et doyennes/vice-provost aux affaires académiques/vice-doyens et vice-doyennes

2.2 Revitaliser et soutenir l'Institut de recherche et d'études autochtones

Pourquoi? Le programme a été créé en 2004 à la demande de la communauté algonquine dans le but de faire de l'Université d'Ottawa un endroit plus sécuritaire pour ses jeunes. Il sert de pierre angulaire à tout projet d'autochtonisation du campus.

Toute université canadienne qui souhaite devenir un centre d'innovation en recherche de renommée mondiale doit avoir un solide programme d'études autochtones, étant donné que c'est l'espace intellectuel dans lequel l'exploration du savoir traditionnel en tant que courant de pensée peut être entreprise dans les contextes culturels qui en sont la source, et non comme une forme comparative d'étude. De plus, pour que la recherche et l'enseignement soient vraiment judicieux et novateurs, il faut des espaces dédiés où les chercheurs autochtones repoussent les limites des disciplines existantes, cernent et remettent en question la pratique des disciplines, et remanient les domaines les uns après les autres. Notre université se doit de suivre cette voie.

Quand? Lancement à court terme, engagement à long terme

Comment? Le programme de premier cycle d'études autochtones (EAS) a fait – et fait encore – l'objet d'un examen externe dans le cadre de la préparation des documents en vue de transformer complètement le programme et son offre en créant un Institut de recherche et d'études autochtones. Le rapport des examinateurs externes appuie l'orientation générale que propose le programme, soit l'embauche d'une cohorte de professeurs spécialisés dans les études autochtones et dans les méthodes et principes de recherche autochtones.

L'Institut et le programme revitalisé pourront tirer parti de l'énorme potentiel de la région de la capitale nationale en offrant un programme professionnel de maîtrise et de doctorat intégrant les savoirs autochtones. De tels programmes susciteront l'intérêt des personnes qui travaillent au sein des organisations autochtones nationales et du gouvernement fédéral. Les programmes d'études supérieures favorisent la recherche innovatrice, et la capacité qui en découle peut contribuer à l'autochtonisation de l'enseignement à l'Université d'Ottawa. En outre, l'ajout des cycles supérieurs aux études autochtones desservira une région sans concurrence évidente, le programme semblable plus près étant à l'Université Trent en collaboration avec l'Université Carleton. Aucun programme autonome de cycle supérieur en études autochtones n'existe dans l'Est de l'Ontario.

La seule solution de rechange viable à la refonte des études autochtones consisterait à fermer complètement le programme. Une telle situation serait catastrophique sur le plan de nos relations avec la communauté algonquine locale, ainsi qu'avec les autres communautés et organisations autochtones de la région. Tous les efforts de l'Université en matière d'autochtonisation et de recherche avec les communautés autochtones risqueraient alors de se révéler vains.

CERCEAU 2 – Facultés, départements et programmes : développement des programmes d'études et de la recherche autochtone

Coût?

À l'heure actuelle, le programme repose sur l'enseignement de trois professeurs nommés conjointement en géographie, en histoire et en études politiques (dont deux ont des obligations et des responsabilités contractuelles directes à l'égard du programme), d'une chaire de recherche dont les cours font aussi partie du programme, d'un chargé de cours dont le contrat est d'une durée limitée et de plusieurs professeurs à temps partiel. Le programme s'est vu attribuer deux nouveaux postes. Le nouveau titulaire d'une Chaire de recherche du Canada de niveau 2 est entré poste le 1er janvier 2020 et un professeur régulier a été embauché le 1er juillet 2019. L'Institut a reçu les approbations nécessaires en vue d'embaucher deux autres professeurs en 2020-2021. Même si ces embauches vont dans le bon sens, elles ne suffisent pas à elles seules à répondre aux besoins d'enseignement du programme de premier cycle et encore moins à mettre sur pied un programme d'études supérieures. En fait, le programme doit continuer son essor si l'Université veut conserver ces nouvelles recrues.

De nouveaux postes menant à la permanence sont nécessaires au soutien du programme d'enseignement et à l'élaboration du mandat de recherche de l'Institut. Comme l'ont recommandé les évaluateurs externes, celui-ci doit également compter un chercheur autochtone chevronné possédant l'expérience administrative nécessaire pour mettre sur pied un programme d'études supérieures et pour aider les jeunes chercheurs dans leur démarche de carrière.

Il est donc essentiel de financer la mise sur pied d'un conseil d'experts autochtones chargé de conseiller et d'appuyer le département. Son rôle consistera à assurer la qualité du programme sur le plan des besoins communautaires et de l'inclusion du savoir traditionnel.

L'attribution de locaux et le soutien en matière de technologie de l'information sont nécessaires à l'établissement d'un programme de chercheurs invités, mais il ne nécessite aucun autre engagement financier.

Une bourse de l'Institut pour des candidats au doctorat autochtones qui en sont aux dernières années de leur thèse conférerait à l'Université d'Ottawa un avantage pour recruter de nouveaux professeurs (voir le point 1.2 du premier cerceau et le point 2.5 du deuxième cerceau).

Qui?

Provost/doyen de la Faculté des arts (principalement)/autres doyens et doyennes (accessoirement)



2.3 Effectuer la transition de l'Institut d'études canadiennes et autochtones (IÉCA) en un Institut de recherche et d'études autochtones (IRÉA) dont le mandat s'étend à l'ensemble des facultés

Pourquoi? L'Université a recruté deux titulaires de Chaires de recherche du Canada de niveau 2 en traditions intellectuelles autochtones qui commenceront à travailler à l'Université en 2019-2020. L'établissement est aussi titulaire de la Chaire de recherche sur les Métis, une chaire financée au provincial qui existe depuis 2010. Grâce à ces trois chaires, ainsi qu'à une solide cohorte de professeurs autochtones (ceux qui sont déjà en poste et ceux qui seront embauchés), l'Université peut aller de l'avant avec la construction d'un centre de recherche interdisciplinaire, hébergé et appuyé par le nouvel Institut de recherche et d'études autochtones (anciennement l'Institut d'études canadiennes et autochtones). Ce centre mettra sur des méthodes de recherche de pointe propres aux chercheurs autochtones. Bien que le nom a changé, il reste encore du chemin à faire pour que l'Institut atteigne son plein potentiel.

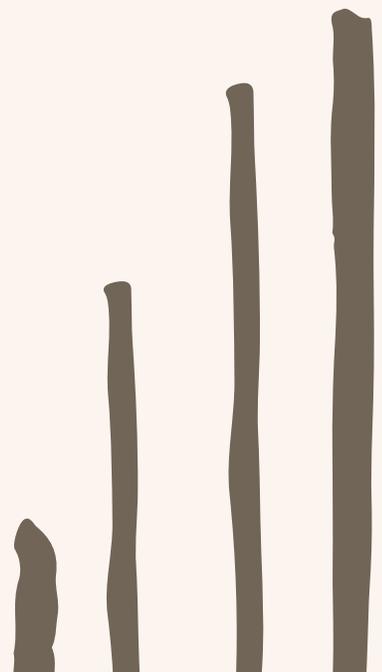
Quand? Moyen terme

Comment? Cette mesure nécessite la collaboration du vice-recteur à la recherche de façon à planifier le règlement sur le Centre de recherche et l'Institut, travail qui est déjà en cours.

Coût? Il faut prévoir un espace permettant de rassembler les chercheurs qui font de la recherche autochtone et de favoriser la collaboration. Les études autochtones sont actuellement hébergées dans le pavillon William-Commanda. Pour le moment, l'espace est suffisant, mais à mesure que cette initiative prendra de l'ampleur, une nouvelle répartition des locaux pourrait s'avérer nécessaire.

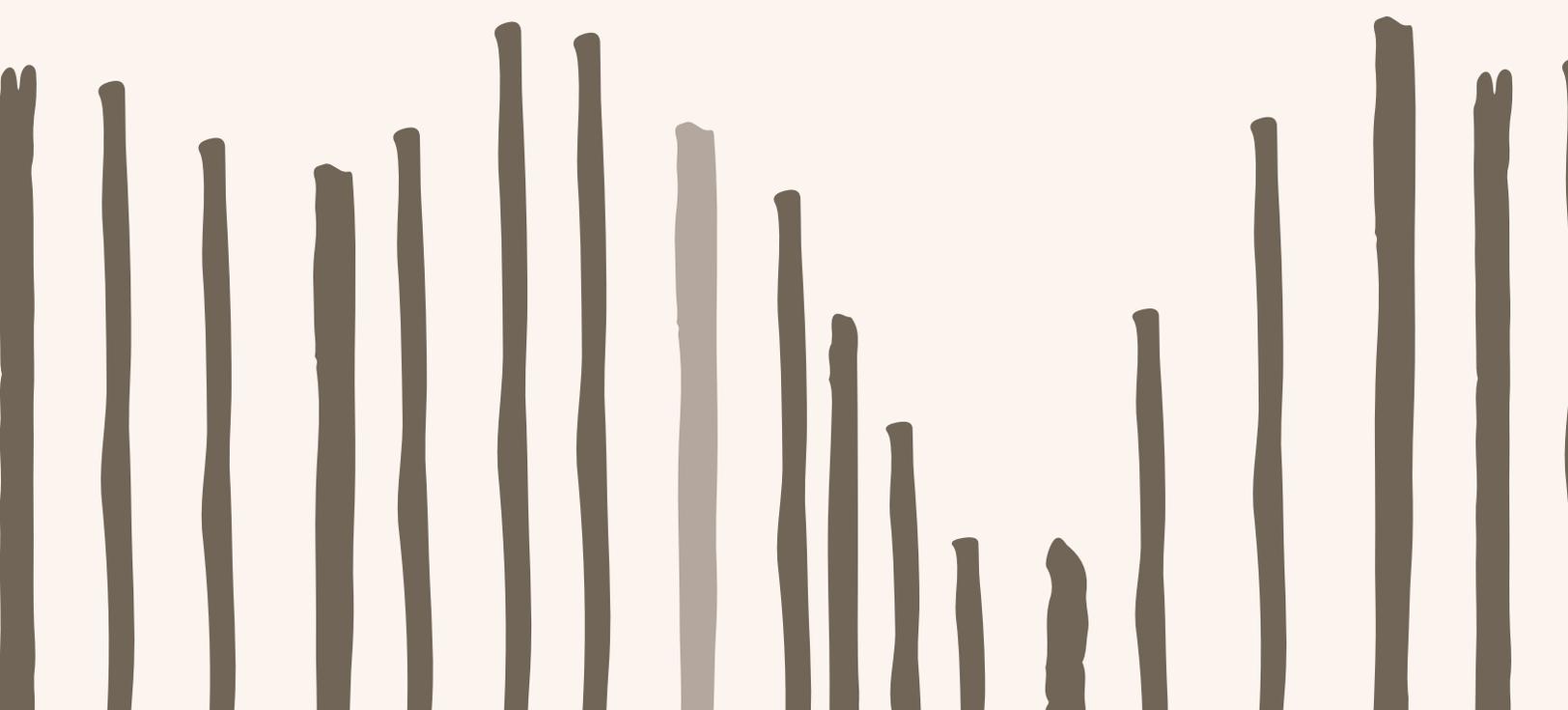
La collaboration de membres des TI, des projets spéciaux, de l'administration scolaire et financière, et des services de liaison à la recherche sera requise pour appuyer l'administration des programmes d'études et de recherche au sein des études autochtones et du Centre de recherche.

Qui? Vice-recteur à la recherche/provost/doyens et doyennes



2.4 Créer des occasions d'apprentissage expérientiel

- Pourquoi?** Les étudiants de premier cycle ont demandé plus de possibilités d'apprentissage expérientiel et de recherche au sein des communautés autochtones, avec elles, et pour elles. À l'heure actuelle, certaines possibilités sont offertes en raison des liens établis par les membres du corps professoral et leurs programmes de recherche subventionnés, mais aucune possibilité d'apprentissage expérientiel n'est intégrée aux cours. Il est possible de créer ce type de cours dans le cadre des études autochtones, mais aussi de les intégrer notamment à la Faculté d'éducation, à la Faculté de droit, ainsi qu'au programme de service social. L'apprentissage expérientiel, notamment les cours offerts à même les territoires autochtones, peut offrir aux étudiants une immersion sur le plan de la langue, de l'histoire de la communauté et de la politique. Bien réalisée, cette expérience renforcera les relations de l'Université avec les communautés autochtones et augmentera les possibilités de collaboration et de recherche.
- Quand?** Moyen terme
- Comment?** La création de ces possibilités nécessite que l'on renforce les capacités de l'Université en embauchant d'autres professeurs autochtones et qu'on mette en place des mécanismes de soutien appropriés en recrutant du personnel des Affaires autochtones dans chaque faculté.
- Coût?** Mettre en place un système de paiement des droits aux communautés. Les étudiants peuvent payer des droits de scolarité supplémentaires pour les cours expérientiels, mais l'Université doit élaborer un règlement sur la rémunération des communautés ou des gardiens du savoir pour leur expertise, que ce soit sous la forme d'une allocation trimestrielle aux chargés de cours supplémentaires ou d'une entente de contribution avec la communauté, ou les deux. Ces frais ne peuvent être entièrement intégrés aux droits de scolarité des étudiants, car la note leur deviendrait alors inabordable.
- Qui?** Provost/vice-provost aux affaires académiques/vice-recteur associé à la vie étudiante



2.5 Créer des postes prédoctoraux et postdoctoraux pour les étudiants autochtones de cycle supérieur ou une série de programmes de bourses spécialisées

Pourquoi? Créer des postes prédoctoraux et postdoctoraux, et octroyer des bourses en vue d'aider les étudiants autochtones de cycle supérieur à terminer leurs études. Les étudiants autochtones de cycle supérieur seront ainsi bien positionnés pour se tailler une place dans le milieu universitaire.

L'Université aurait avantage à ce que ces étudiants enseignent au moins un cours et présentent leurs recherches. Ils seraient jumelés à un superviseur ou mentor au sein de l'établissement en vue d'un soutien et d'un mentorat qui, en retour, contribueront au développement de relations durables.

Quand? Moyen à long terme

Comment? L'Université a le choix de plusieurs modèles pouvant être adoptés. En voici des exemples :

- Dartmouth College offre la [bourse prédoctorale Charles Eastman](#), l'Université du Michigan offre le [programme de bourses prédoctorales Rackham](#), l'Université de l'État du Michigan offre une [bourse prédoctorale en études amérindiennes et autochtones](#), et l'Université Queens offre une [bourse prédoctorale pour les étudiants autochtones](#).

Coût?

- En principe, chaque faculté devrait être en mesure d'appuyer financièrement au moins un postdoctorant.
- Réaffecter une partie du financement existant pour le développement de la recherche afin de s'assurer que des fonds institutionnels sont disponibles pour soutenir de tels postdoctorants est une option.
- Il est également possible de faire appel aux Relations extérieures pour trouver des donateurs potentiels en vue de la mise sur pied d'un tel programme.
- Les facultés doivent s'engager à verser une allocation trimestrielle afin de s'assurer que ces étudiants postdoctoraux enseignent, au minimum, une classe pendant leur stage à l'Université d'Ottawa.

Qui? Provost/vice-provost aux études supérieures et postdoctorales/vice-recteur associé, gestion des effectifs étudiants



2.6 Créer un cheminement pour les étudiants autochtones de première année

- Pourquoi?** Reconnaissant que les étudiants de première année arrivent à l'Université avec des bagages différents et qu'ils sont influencés par des expériences multiples, nous avons l'intention d'élaborer un cheminement s'appuyant sur des programmes qui développent la confiance, les connaissances et les compétences pour réussir. Par la même occasion, nous tisserons des liens entre ces étudiants et avec notre communauté universitaire. Ces étudiants et étudiantes formeront une communauté d'apprentissage. Cette communauté d'apprentissage autochtone commencera son parcours universitaire entourée d'étudiants ayant des intérêts et des objectifs similaires. Elle sera initiée à des programmes et à des collègues dans tout le campus qui correspondent à ses intérêts. On lui assignera des pairs agissant à titre de mentors, soit une équipe d'apprenants experts qui aidera les étudiants de première année à acquérir les compétences universitaires nécessaires à leur épanouissement. L'Université mettra sur pied ce programme grâce à la participation conjointe des Affaires autochtones et du Service d'appui au succès scolaire (SASS), qui pourront collaborer avec les facultés concernées dans le but d'élaborer des programmes de soutien scolaire de base pour appuyer une cohorte annuelle d'apprenants autochtones après leur admission et leur inscription. Les composantes autochtones des cours doivent être une exigence de base de ce cheminement.
- Quand?** Moyen terme
- Comment?** La planification sera effectuée et gérée par les Affaires autochtones, le Service du registraire et le SASS et fera appel aux facultés offrant des programmes de baccalauréat ès arts ou ès sciences — notamment les facultés des Arts, des Sciences sociales et des Sciences — afin de négocier le cadre approprié des cours.
- Coût?** L'appui à ce programme et aux services de mentorat et de tutorat peut passer par les droits de scolarité, mais certains frais administratifs liés au démarrage devraient aussi être anticipés. Nous consulterons les instances de gouvernance des PNMI pour nous assurer que le cheminement élaboré peut être financé conformément à leurs procédures ou exigences financières.
- Qui?** Provost/unités scolaires et unités de soutien administratif, au besoin.

2.7 Créer de nouvelles possibilités de stages et de placements coop

Pourquoi? Ottawa abrite tous les principaux organismes de gouvernance (ministères fédéraux ainsi que l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Ralliement national des Métis (RNM), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), la Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Congrès des Peuples Autochtones (CPA), etc.), les organismes nationaux du patrimoine (Centre national des Arts (CNA), Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Musée des beaux-arts du Canada (MBAC), etc.) et les organismes de service de soutien (Minwasha Lodge, Wabano Centre for Aboriginal Health, Odawa Native Friendship Centre, etc.) qui sont des employeurs idéaux pour des stages et des placements coop visant à enrichir l'expérience des étudiants.

Quand? Long terme

Comment? Le Bureau coop collaborera avec les Affaires autochtones (en comptant qu'il y aura du personnel de soutien désigné dans les diverses facultés) en vue d'organiser et de faciliter les placements coop destinés aux étudiants autochtones auprès des organismes autochtones et canadiens de gouvernance ainsi que des institutions nationales du patrimoine.

Coût? Les répercussions sur les ressources sont faibles. L'infrastructure administrative pour la mise sur pied de stages coop et d'autres placements est déjà en place.

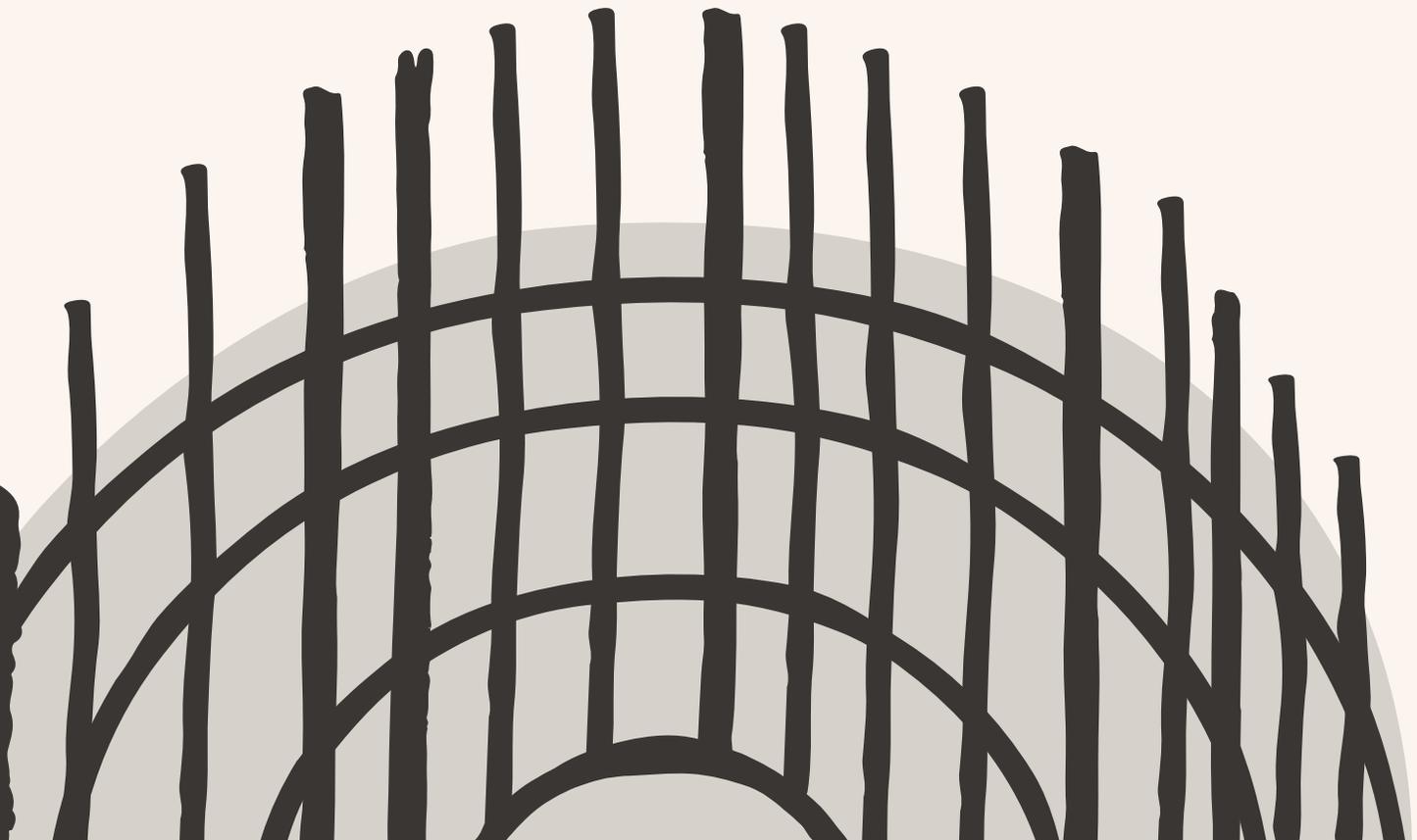
Le succès repose sur la capacité de l'Université à tisser des liens et d'avoir des rapports significatifs avec les organismes de gouvernance, les organismes et les centres du patrimoine. Pour y parvenir efficacement, nous devons nous assurer que les facultés intéressées à élaborer de tels programmes sont préparées en embauchant d'abord le personnel de soutien compétent, soit des coordonnateurs des Affaires autochtones (voir le point 3 du premier cerceau), qui travaillera avec la directrice des Affaires autochtones, l'équipe du Mashkawaziwogamig et le Bureau coop.

Qui? Vice-provost aux affaires académiques/vice-recteur associé à la vie étudiante



2.8 Créer des programmes de mentorat destinés aux étudiants autochtones

- Pourquoi?** À l'aide du Mashkawaziwogamig, l'Université a déjà mis sur pied et facilité un certain nombre de programmes de mentorat efficaces pour les étudiants des secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et elle continuera de collaborer à ces programmes. Il est maintenant temps de commencer à créer des possibilités d'éducation et de mentorat semblables pour les étudiants au sein de leur faculté.
- Quand?** Court à moyen terme
- Comment?** Il faudrait s'appuyer sur l'expertise inhérente aux facultés intéressées pour élaborer la forme la plus appropriée de programmes de mentorat étudiant.
- Coût?** À déterminer
- Qui?** Vice-provost aux affaires académiques/vice-doyens et vice-doyennes



2.9 Créer un programme de chercheurs autochtones invités

- Pourquoi?** L'ancien Institut d'études canadiennes et autochtones offrait [un programme de stage de recherche international](#) qui fournit une invitation et un espace de travail à différents types de chercheurs souhaitant faire un séjour à Ottawa. Avec l'abolition éventuelle du programme en études canadiennes, ces stages de recherche seront repensés sous la forme d'un programme de chercheurs autochtones invités.
- Quand?** Long terme
- Comment?** Nécessite la collaboration de la Faculté des arts et du nouvel Institut de recherche et d'études autochtones. Les partenariats avec d'autres facultés peuvent aider à faciliter le recrutement de chercheurs autochtones à l'échelle nationale et internationale possédant une expertise en recherche fondée sur des perspectives disciplinaires distinctes, et contribuer au financement de différents événements, comme une série de conférenciers ou une conférence.
- Coût?** Dans la mesure où les fonds existants peuvent être réaffectés (voir ci-dessus), les coûts différentiels devraient être minimales.
- Qui?** Provost/doyen de la Faculté des arts/déléguée universitaire à la participation autochtone/directrice, IÉCA



2.10 Préparation à la recherche autochtone, protocoles et Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

Pourquoi? Des considérations pratiques, éthiques et morales s'appliquent au travail avec les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits, qui ont des exigences culturelles et des procédures fondées sur leurs propres pratiques de gouvernance et attentes. Le corps professoral et la population étudiante de l'Université doivent tenir compte de ces considérations lorsqu'ils mettent sur pied leurs projets de recherche sur les Autochtones.

Au sein des communautés autochtones, le cadre le plus souvent cité pour la gouvernance de la recherche, des connaissances communautaires et des données est connu sous le nom de [PCAC](#).

- *Propriété* : Les communautés autochtones sont propriétaires de leurs renseignements et de leurs connaissances culturelles.
- *Contrôle* : Les communautés autochtones ont le contrôle sur la façon dont leurs renseignements sont utilisés ou consultés. Elles doivent être consultées et donner leur consentement éclairé à toutes les étapes du cycle de recherche.
- *Accès* : Les communautés autochtones doivent avoir accès à leurs propres renseignements et, en fin de compte, décider des droits d'accès individuels et collectifs selon les besoins culturels et les protocoles.
- *Possession* : Les communautés autochtones sont les gardiennes de leurs propres renseignements et données et sont responsables de leur sécurité.

De nombreuses collectivités des PNMI ont élaboré des protocoles d'entente de recherche que les chercheurs qui travaillent avec elles sont tenus de consulter ou de suivre. Il existe aussi des énoncés propres aux universités, ainsi que l'[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, chapitre 9](#).

À l'heure actuelle, l'Université n'a pas d'énoncé ou de protocole clairs sur la façon d'entreprendre des recherches avec les communautés autochtones. Cette lacune doit être comblée.

Quand? Moyen terme

Comment? Au cours de l'été 2020, la déléguée universitaire à la participation autochtone et les Affaires autochtones entreprendront une analyse des pratiques exemplaires concernant les protocoles de recherche élaborés par les communautés autochtones et les organismes gouvernementaux, les universités et les agences qui supervisent la recherche institutionnelle afin de commencer à élaborer le Protocole de recherche autochtone de l'Université d'Ottawa. Par la suite, nous travaillerons à la mise en œuvre de ce guide avec le Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université.

Coût? À déterminer

Qui? La déléguée universitaire à la participation autochtone lancera une consultation avec la directrice du Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche.

CERCEAU 3

Espace physique :
Apport esthétique,
inclusion, amélioration



CERCEAU 3 – Espace physique : Apport esthétique, inclusion, amélioration

3.1 Accroître la présence de l'art et des images des Premières nations, des Métis et des Inuits dans l'espace intérieur du campus

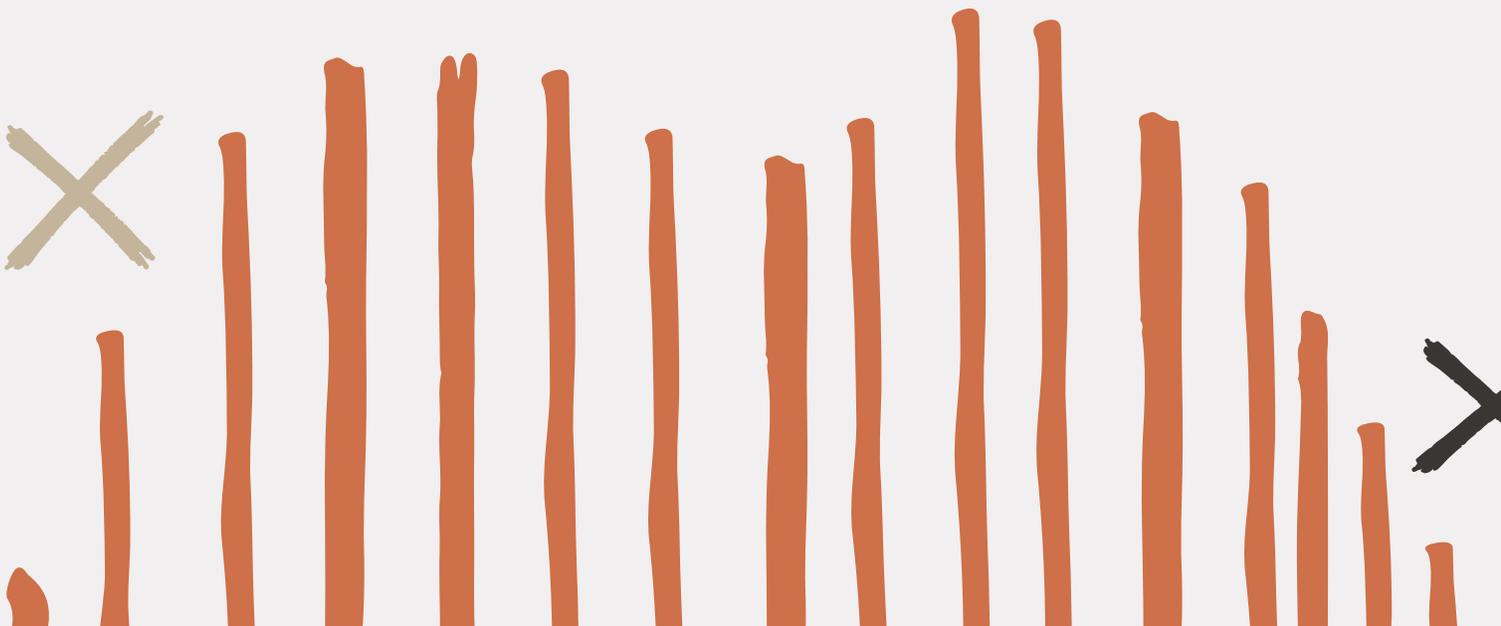
- Pourquoi?** Compte tenu du nombre d'organismes nationaux du patrimoine situés à Ottawa, l'Université travaillera en partenariat avec le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien de l'histoire, la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada et la collection d'art autochtone du gouvernement fédéral pour l'emprunt d'œuvres d'art qui peuvent être exposées dans des endroits clés du campus.
- Quand?** Court terme
- Comment?** L'Université accueille désormais une sculpture réalisée par David General. En plus de cette installation artistique accessible au public, l'Université envisagera de commander plusieurs autres œuvres d'art pour le campus et entamera des négociations de location d'œuvres autochtones auprès des organismes nationaux et locaux du patrimoine. L'Université accordera la priorité aux artistes algonquins locaux lors de l'achat ou de l'emprunt d'œuvres d'art.
- Coût?** L'Université sera responsable de l'assurance, de l'installation et des vitrines de conservation pour chaque objet exposé selon les attentes et les règlements du propriétaire ou du prêteur.
- Qui?** Recteur/provost/doyen de la Faculté des arts

3.2 Accroître la représentation autochtone dans les espaces extérieurs

- Pourquoi?** L'objectif vise à transformer les espaces extérieurs du campus afin qu'ils soient plus accueillants pour les Autochtones qui traversent notre espace au centre-ville, tout en dotant le campus d'une esthétique autochtone.
- Quand?** Moyen terme après l'évaluation
- Comment?** L'Université entreprendra des mesures telles que le changement de nom des rues du campus, l'inscription de mots de bienvenue sur des panneaux en plusieurs langues aux entrées principales du campus et la commande d'une murale extérieure dans un secteur très visible. D'autres mesures doivent être déterminées dans le contexte de la planification générale du campus.
- S'assurer que les drapeaux appartenant aux nations autochtones – en particulier les nations algonquines – flottent près du drapeau de l'Université d'Ottawa lorsque l'Université organise des événements importants ou marquants comme le pow-wow annuel ou lorsque des dignitaires visitent le campus.
- Coût?** À déterminer et sous réserve du type de mesures envisagées.
- Qui?** Recteur/directrice générale des communications/déléguee universitaire à la participation autochtone/vice-recteur aux ressources/Immeubles

3.3 Fournir un bâtiment indépendant dédié aux Affaires autochtones qui comprend un espace de dimension et de configuration adéquates pour Mashkawazìwogamig : le Centre de ressources autochtones

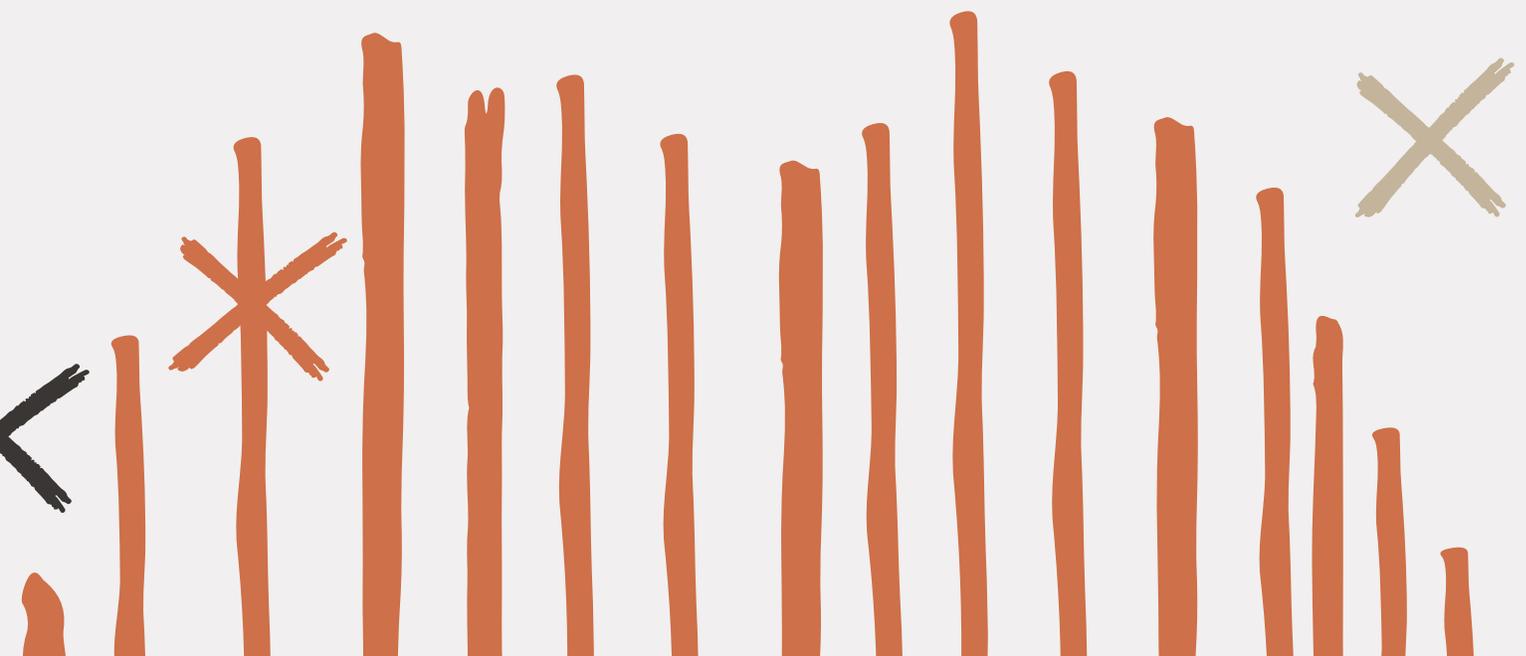
- Pourquoi?** L'espace actuellement accordé au Mashkawazìwogamig est restreint et n'est pas adapté à ses besoins. Par exemple, lorsque le Centre de ressources autochtones (CRA) organise une activité hebdomadaire de soupe et de bannock, le coordonnateur doit préparer le repas à la maison la veille et l'apporter sur le campus. Le CRA a besoin de cuisines, de postes de travail, de bureaux pour les organisations étudiantes, d'une salle réservée aux aînés ou d'une salle de cérémonie et d'un espace pour ses activités. Idéalement, le personnel des Affaires autochtones devrait également disposer d'un espace de travail réservé en retrait de l'espace destiné aux activités étudiantes.
- Quand?** Court terme (urgent)
- Comment?** Un espace a été désigné en décembre 2018, et les architectes préparent actuellement des plans de rénovation en vue du déménagement du Centre d'ici l'été 2020.
- Coût?** Il suffit de moderniser un immeuble pour répondre aux besoins du Centre.
- Qui?** Provost/vice-recteur aux ressources/déléguée universitaire à la participation autochtone/directrice des Affaires autochtones



CERCEAU 3 – Espace physique : Apport esthétique, inclusion, amélioration

3.4 Élaborer et mettre en œuvre un plan de renommage et de commémoration

- Pourquoi?** Au cours des dernières années, plusieurs universités ont été amenées à examiner attentivement les principes de dénomination des bâtiments en raison des protestations entourant l'héritage historique associé à des personnages particuliers (Yale, Ryerson et McGill, pour n'en nommer que quelques-unes).
- Quand?** Moyen à long terme
- Comment?** L'Université mettra sur pied un comité chargé de déterminer quels sont les principes actuels de commémoration sur le campus et examinera si des noms de lieux sur le campus doivent être renommés. Il est préférable que nous fassions ce travail nous-mêmes avant qu'il y ait des protestations, étant donné le passé de cette institution en tant qu'ancien établissement appartenant aux Oblats et géré par eux.
- Coût?** Minime sauf pour l'affichage, lequel nécessite une excellente préparation et un investissement de capital sur le plan politique de la part de la haute direction.
- Qui?** Recteur/provost/équipe de la haute direction



CERCEAU 4

Communauté autochtone : participation interne et externe



CERCEAU 4 – Communauté autochtone : participation interne et externe

4.1 Appuyer le Conseil d'éducation autochtone

- Pourquoi?** Depuis l'automne 2018, l'Université dispose d'un Conseil d'éducation autochtone (CEA) redynamisé et conceptualisé qui se penche dorénavant sur son rôle dans la promotion de la réussite des étudiants (à noter que l'Université doit avoir un CEA fonctionnel pour recevoir du FEPAA du ministère de l'Éducation de la province de l'Ontario).
- Quand?** Moyen à long terme
- Comment?** La principale exigence consiste en un modeste engagement budgétaire destiné à financer les déplacements des membres du CEA depuis leurs communautés jusqu'à Ottawa.
- Coût?** Trois des représentants de la communauté des Premières nations à l'Université d'Ottawa (Conseil des Mohawks d'Akwasasne, Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg et Première nation algonquine de Pikwakanagan) sont à deux heures de route d'Ottawa. L'Université doit donc établir une politique de rémunération qui couvre les frais de déplacement et les hôtels, surtout par mauvais temps.
- Qui?** Provost/provost associé à la planification et aux budgets académiques



CERCEAU 4 – Communauté autochtone : participation interne et externe

4.2 Promouvoir la participation des jeunes et la sensibilisation auprès des communautés et des écoles

Pourquoi? Les Affaires autochtones ont collaboré avec Actua à la création d'un programme de mentorat en STIM à l'école secondaire Gloucester ainsi qu'avec la Verna J. Kirkness Education Foundation en vue de promouvoir les disciplines des STIM auprès des élèves autochtones féminines des écoles secondaires. La Faculté d'éducation a collaboré avec Màmawi Ensemble à l'organisation de la Journée de la jeunesse pour la réconciliation, qui a réuni 250 élèves du secondaire provenant de quatre commissions scolaires à l'Université d'Ottawa; les élèves ont pu s'y renseigner sur les projets de réconciliation directement auprès de conférenciers et de mentors autochtones.

Outre ces collaborations actuelles, on peut ouvrir des voies à l'accueil des jeunes autochtones sur le campus pendant l'été en les invitant à participer à un éventail d'activités comme un camp sportif, un camp d'alphabétisation, un club de discussion ou de rhétorique, un camp de mathématiques, etc.

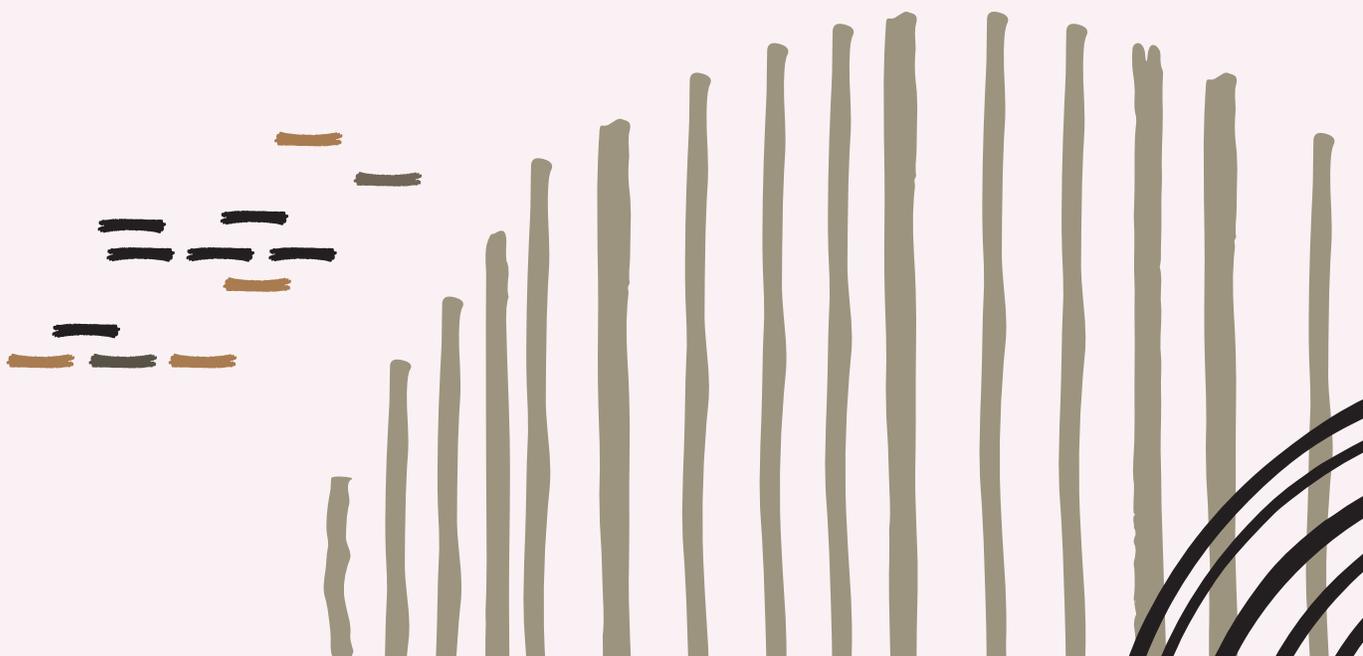
De tels camps existent déjà sur le campus, tant du côté de [la Faculté de génie](#) que de la collaboration [arts et génie](#), ainsi que dans le cadre du [Programme des mini-cours d'enrichissement](#) offert annuellement en mai sur le campus. Tous ces programmes pourraient être adaptés à la programmation autochtone. Nous pouvons également nous associer à Parlons sciences sur le campus pour la prestation de programmes liés aux STIM à l'intention des jeunes autochtones.

Quand? Moyen terme

Comment? Chercher des occasions de mentorat et de sensibilisation auprès d'autres organismes pertinents comme Indspire, par l'entremise du Centre Michaëlle-Jean et en partenariat avec le corps professoral dans le cadre de ses activités de sensibilisation.

Coût? Coût additionnel minime

Qui? Vice-provost aux affaires académiques/vice-recteur associé à la vie étudiante/directrice, CMJ/doyens et doyennes/vice-doyens et vice-doyennes



CERCEAU 4 – Communauté autochtone : participation interne et externe

4.3 Prévoir et soutenir un gardien du savoir algonquin en résidence pour Mashkawazìwogamig : le Centre de ressources autochtones

Pourquoi? Mashkawazìwogamig accueille actuellement au Centre plusieurs gardiens du savoir de différentes nations ayant diverses compétences qui leur permettent d'établir une relation auprès des étudiants de toute sorte de manières – des enseignements et de l'aide spirituels en passant par la fabrication de mocassins. Ce programme continuera de croître et de soutenir nos étudiants.

Le Centre a toutefois besoin d'un gardien du savoir algonquin permanent, plutôt qu'à temps partiel, qui possède une certaine expérience comme conseiller pour régler au quotidien des questions sur les protocoles et les programmes pour les étudiants.

Quand? Soutien à court terme et à long terme

Comment? La déléguée universitaire et la directrice des Affaires autochtones travailleraient en collaboration avec les aînés et les communautés locales afin d'identifier un candidat répondant le mieux aux exigences d'un tel poste.

Coût? Cette personne devra recevoir un salaire (de préférence non prélevé sur l'enveloppe du FEPAA), mais aussi un soutien pour les déplacements (p. ex. remboursement du kilométrage, stationnement, indemnité journalière) si l'aîné se déplace depuis une collectivité voisine comme la Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg ou les Algonquins de la Première nation Pikwakanagan.

Qui? Déléguée universitaire (afin de déterminer les répercussions sur les coûts) /provost associé à la planification et aux budgets académiques



CERCEAU 4 – Communauté autochtone : participation interne et externe

4.4 Apporter un soutien aux événements et activités autochtones

Pourquoi? Les Affaires autochtones sont responsables de l'organisation d'une gamme d'activités sur le campus qui permettent aux étudiants et au personnel de vivre des expériences et de participer à des aspects de la culture autochtone, notamment le pow-wow annuel, des conférences données par des Autochtones et d'autres événements.

Les dates et les périodes particulièrement commémorées par les peuples autochtones du Canada doivent faire partie du calendrier de l'Université.

Le profil des intellectuels et militants autochtones doit être revalorisé en invitant les facultés à nommer au moins une personne autochtone comme récipiendaire d'un doctorat honorifique tous les ans.

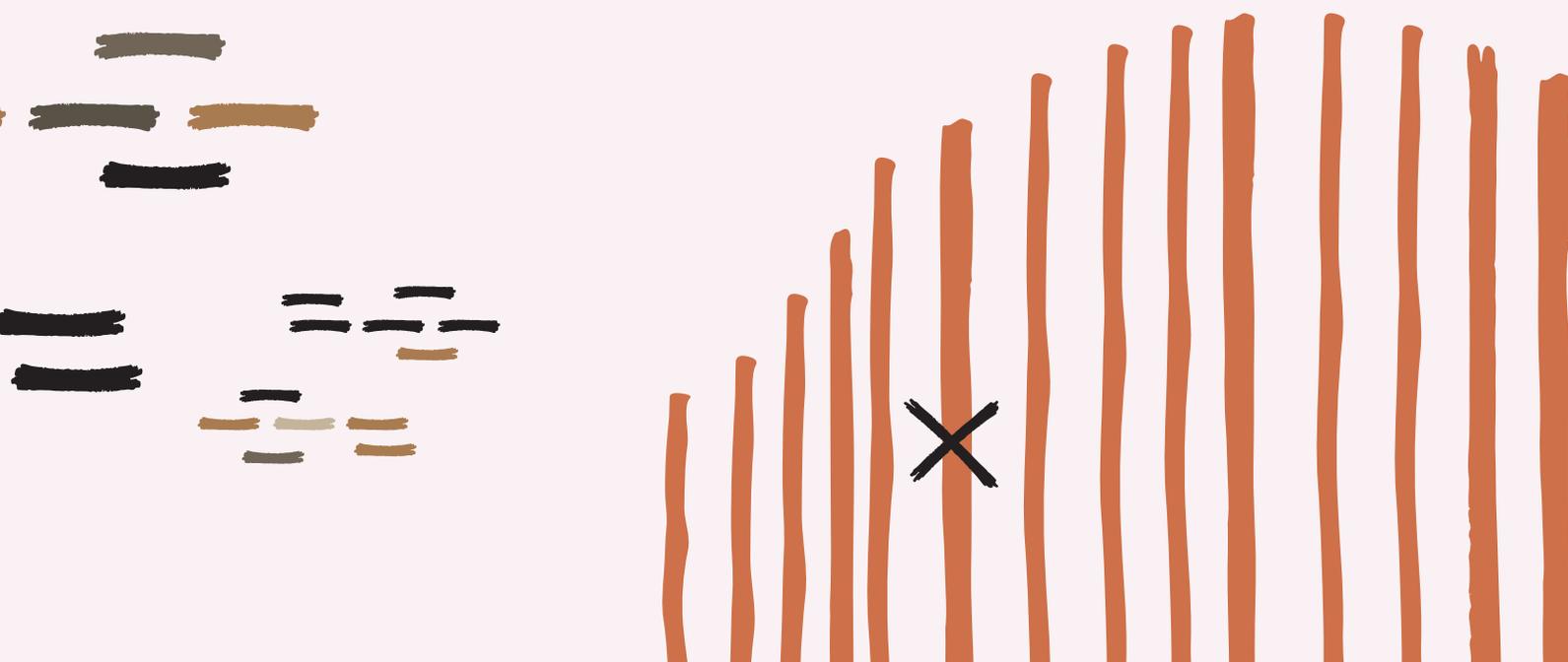
Quand? Court terme

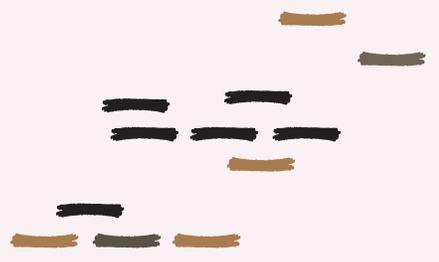
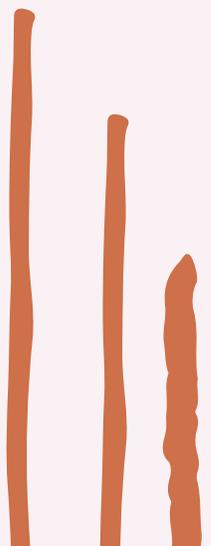
Comment? Dresser une liste des dates et des événements qui sont au cœur de la vie des Canadiens autochtones et veiller à ce que l'Université commémore ces dates. Cette liste pourrait inclure une journée réservée ou des journées de commémoration, comme la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin), la journée Louis Riel (16 novembre), la Semaine de reconnaissance des traités (novembre), etc., dans le but d'intégrer la vie autochtone au campus.

Rappeler chaque année aux facultés de penser à proposer la candidature, au doctorat honorifique, d'une personne autochtone qui a eu une incidence sur les sociétés autochtones.

Coût? Il n'y a pas de répercussions sur le plan des ressources en ce qui concerne le fait de reconnaître des dates ou d'obtenir ces distinctions honorifiques.

Qui? Direction générale des communications/Bureau des cérémonies et événements/provost/doyens et doyennes (pour les nominations des candidats aux doctorats honorifiques)







plandaction.uOttawa.ca